



BP 28
1, rue Aspirant Jan
05105 BRIANÇON cedex
Tél. 04 92 21 35 97
accueil@ccbrianconnaiss.fr
www.ccbrianconnaiss.fr

AR Prefecture

005-240500439-20200623-2020_MP_032-DE
Reçu le 23/06/2020
Publié le 23/06/2020

DECISION DU PRESIDENT

N° 2020 MP 032

Objet : Avenants de prolongation pour le marché de fourniture de carburants des véhicules de la CCB (lots 1, 2 et 3).

LE PRESIDENT,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5211-10 ;

VU l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 ;

VU, le marché de fourniture de carburants pour les véhicules de la Communauté de Communes du Briançonnais, attribué pour les lots 1, 2 et 3;

Considérant que le président de l'établissement public de coopération intercommunale exerce, par délégation et durant la période fixée par les lois n°2020-290 du 23 mars et n°2020-546 du 11 mai 2020, l'ensemble des attributions de l'organe délibérant, à l'exception de celles mentionnées du septième au treizième alinéa de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que le contrat peut être modifié lorsque la modification est rendue nécessaire par des circonstances qu'une personne publique « diligente ne pouvait pas prévoir », que la crise sanitaire liée à la COVID 19 a placé des agents en autorisation exceptionnelle d'absence, que les services n'ont pas pu procéder aux diligences nécessaires et notamment à la passation d'une nouvelle procédure,

Considérant la nécessité de prolonger le marché, pour tous les lots attribués, afin d'assurer une continuité de service jusqu'à la finalisation de la nouvelle procédure à mener, soit au 30 novembre 2020 ;

DECIDE

ARTICLE 1 :

De signer les avenants de prolongation des sociétés listées ci-dessous :

- Lot n°1 : fourniture de carburant et de cartes accréditives pour les véhicules de la Communauté de Communes du Briançonnais, attribué à la société TOTAL MARKETING France sise 562 avenue du Parc de l'Île à Nanterre (92000) et qui arrivera à échéance le 23 août 2020 ;
- Lot n°2: fourniture de carburant et de cartes accréditives pour les véhicules de service et poids lourds de la régie des ordures ménagères, attribué à la société Philippe SEZANNE sise Centre Commercial Sud à Briançon (05100), et qui arrivera à échéance le 25 août 2020 ;
- Lot n°3 : fourniture d'additif type Adblue pour moteurs diesel poids lourds attribué à la société SAS BRIANCONDIS sise Place de Verdun à Gap (05000) et qui arrivera à échéance le 24 octobre 2020

ARTICLE 2 :

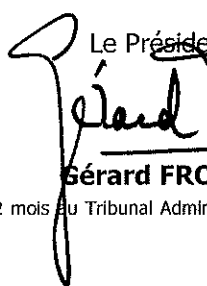
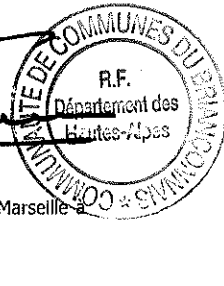
d'imputer ces dépenses au Budget Général 2020 de la Communauté de Communes du Briançonnais.

ARTICLE 3 :

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Briançon, le

23 JUIN 2020

Le Président

Gérard FROMM


Le délai de recours contentieux contre la présente décision peut être déféré dans un délai de 2 mois au Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa notification ou de sa publication

MGo/Décision du Président 2020_MP_032

Briançon - Cervières - La Grave - Le Monétier-les-Bains - Montgenèvre - Névache - Puy-Saint-André
Puy-Saint-Pierre - Saint-Chaffrey - La Salle-les-Alpes - Val-des-Prés - Villar d'Arène - Villard-Saint-Pancrace